

nom de lieu

# La Bagnère

antériorité

date la plus ancienne attestée :  
1614source :  
Dénombrement Mongouarin

lieux-dits	type de lieu	quartier	cadastre	IGN
piqnadar de la Bagnère	piqnadar	La Bagnère	AV	4844-639
quartier de la Bagnère	quartier	La Bagnère	AV	4845-639
route de la Bagnère	voie	La Bagnère	AV	4845-639
secteur de la Bagnère	secteur cadastral	La Bagnère	AV	4845-639



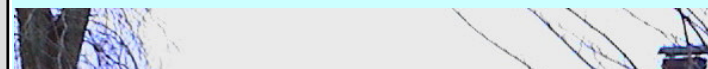
La Bagnère, panneau de quartier

On peut consulter la Grande note : LA BAGNÈRE, TOPONYME SOUSTONNAIS. Nous en donnons ici un abrégé.

À Soustons, **La Bagnère** désigne un quartier, une zone forestière, un secteur cadastral, une route menant à ce quartier. L'attestation la plus ancienne désigne le quartier. Ailleurs, Bagnère, avec la marque du pluriel, désigne des stations thermales pyrénéennes : Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon. On relève « la Baignère Bains » sur la carte de Cassini (1771), près de Tercis, station thermale, un lieu-dit La Bagnère sur la rivière Le Luy, à Sorde (Landes), un ruisseau et un quartier de Labagnère à Lasseube en Béarn. Bagnère, Bagnères apparaissent comme noms de personne dans les départements gascons, Labagnère seulement dans les Landes. Quel est le sens de Bagnère ?

Bagnères signifiant station thermale ne fait pas de doute. Par sa morphologie, ce nom renvoie à une origine latine : *balnearia*, neutre pluriel, « bains, local de bains ». La marque du pluriel s'est conservée dans ces noms. Cette étymologie et le sens qui en découle paraissent étranges sinon impropres pour le lieu-dit de Soustons où, que nous sachions, il n'y a jamais eu d'établissement thermal. Les patronymes Bagnère, Bagnères, Labagnère sont des noms de localités d'origine donnés à des personnes venues d'ailleurs, d'une localité ou d'un lieu portant ces noms. Ils peuvent se transmettre à une maison. Mais on voit mal comment un tel nom de personne aurait pu se transmettre à un quartier. 'Bagnère' dans la filiation du latin *balneum* « bain » recouvre aussi le sens « baignoire », « action de baigner », « baigneuse ». Comment appliquer cette définition à un quartier de Soustons ? Il faut chercher une autre origine.

On relève des termes morphologiquement proches de 'bagnère' : 'banère', avec le sens de « bannière » (Foix, Palay) qui ne nous paraît pas approprié et aussi avec le sens de « vanne de moulin » (Palay) ; 'baniù' « canal d'un moulin, vanne d'un moulin » (Association des moulins des Hautes-Pyrénées, Foix) ; 'banariù' « bassin ou réservoir de moulin (Lde), vanne » (Foix). Mais, que 'banère' | 'baniù' | 'banariù' coexistent avec 'bagnère' indique que ce ne sont pas des synonymes et il est



probable que leur étymologie est différente. Du Cange rapporte le latin médiéval *balneria* avec le sens de « redevance ou droit perçu pour exploiter une partie du domaine public, à ce que je crois, en raison de l'eau d'une rivière détournée dans les prés. » et *bannaria* | *banneria* « droit de contraindre ses tenanciers à apporter à ses moulins leurs grains à moudre ; ou redevance qui pour cette raison est exigée d'eux, pour nous Bannerie. » C'est, à nos yeux de *balneria* ou *banneria* que procède Bagnère. Ces mots dérivent vraisemblablement non pas du latin classique *balneum* « bain », mais du latin médiéval *bannum*, issu lui-même du francique \**ban*, en français ban, en occitan *ban* (Alibert) « loi dont la non-observance entraîne une peine ». En dérive l'adjectif latin *bannalis*, en français banal, en occitan *banal*, banau (Alibert, Mistral) qui qualifiait un bien appartenant à une circonscription seigneuriale. Exemple : four banal, moulin banal. L'évolution phonétique ne fait pas de doute que ce soit à partir de *balneria* ou de *bannaria* | *banneria* : la double consonne se vocalise et l'anticipation du yod ferme le a.

Le terme 'bagnère' convient parfaitement pour désigner un quartier des plus anciens de Soustons où les moulins (**Pey, Rey, Pérrouge**) se succédaient sur le ruisseau de **Bouyic**. On comparera avec l'étang de la Banère à Sort-en Chalosse qui servait autrefois de retenue d'eau pour le moulin de la Banère.

Le quartier de La Bagnère dans sa nomination conserve le souvenir des anciens moulins de Soustons.